

## Table des matières

1	LE JOURNAL DU GRAND PARIS – 17/09/2018 – <i>en p-jointe</i> .....	2
2	Paris et la SNCF vont valoriser la Petite Ceinture ferroviaire.....	2
3	Logement social : la région Île-de-France s'associe avec quatre acteurs privés et publics	3
4	Anne Hidalgo en pleine tempête après la démission de Bruno Julliard.....	5
5	LE MONDE : Bruno Julliard, premier adjoint à la maire de Paris, démissionne // INTERVIEW : <a href="https://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2018/09/17/bruno-julliard-premier-adjoint-a-la-maire-de-paris-demissionne-de-ses-fonctions_5356146_823448.html?">https://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2018/09/17/bruno-julliard-premier-adjoint-a-la-maire-de-paris-demissionne-de-ses-fonctions_5356146_823448.html?</a> .....	6
6	Hausse de la CSG: comment l'exécutif va exempter 100.000 retraités de plus .....	7
7	Droits de succession : Macron siffle la fin de la partie .....	8
8	Mécénat : le gouvernement veut revoir les niches fiscales .....	9
9	Airbnb, Drivy, Leboncoin : des ajustements sur la transmission au fisc.....	10
10	La SNCF s'engage dans un nouveau round social.....	11
11	L'Etat entrouvre la porte à un prolongement des concessions d'autoroutes .....	12
12	Carburants : 300 euros de taxes supplémentaires en dix ans .....	14
13	Coquille Saint-Jacques : pêcheurs français et britanniques trouvent finalement un accord.....	15
14	Code du travail : une réforme aux effets limités.....	16
15	Agnès Buzyn dévoile ses projets de réforme de la santé .....	18
16	Réforme du système de santé : «Il faut encourager fortement la qualité» .....	22
17	Gérard Collomb prévoit de quitter le gouvernement dès juin 2019 pour être candidat à Lyon.....	23
18	Au PS, l'impossible consensus sur l'Europe pousse Emmanuel Maurel vers la sortie...	24
19	L'Amérique du Sud secouée par les crises.....	26

## 1 LE JOURNAL DU GRAND PARIS – 17/09/2018 – en p-jointe

### Le Medef « farouchement opposé » aux propositions du rapport Carrez

Jacques Paquier

« Il est temps que chacun prenne ses responsabilités. Gratuité des transports et financement des infrastructures, les entreprises ne peuvent être les seules à être mises à contribution », fait valoir le Medef.

« À l'heure où fleurissent les débats sur la gratuité des transports publics en Ile-de-France, la question du financement des infrastructures en Ile-de-France se pose de façon insistante, comme le souligne le rapport Carrez remis au Premier ministre le 6 septembre, indique le Medef en réaction aux propositions du député du Val-de-Marne.



Eric Berger, président du Medef Ile-de-France – DR

## LES ECHOS – 18/09/2018

## 2 Paris et la SNCF vont valoriser la Petite Ceinture ferroviaire



Une coentreprise en projet entre la mairie et l'opérateur créera la marque « Petite Ceinture » et sous-traitera l'implantation d'activités économiques dans une vingtaine de sites le long de la voie. Si le prochain conseil municipal dépasse ses clivages.

C'est la boucle de toutes les pertitions, des promenades dominicales aussi, le refuge d'une poésie qui a fui Paris, le royaume des herbes folles. Mais peu à peu, la petite ceinture ferroviaire se transforme, se rebranche sur la ville et ses habitants. Au prochain Conseil de Paris, la Mairie prévoit d'enclencher une nouvelle phase d'aménagement, cette fois sur le bâti. Elle fera voter le principe de la création ultérieure d'une coentreprise avec la SNCF pour valoriser une vingtaine de sites délaissés jusqu'ici. L'opérateur ferroviaire a longtemps hésité à partager l'accès à son foncier, il possède cette emprise de 32 kilomètres, mais deux accords en 2006 puis 2015 ont permis à la mairie de récupérer la gestion de 18,5 kilomètres de la ceinture. Huit kilomètres sur 6 tronçons restent à aménager d'ici à 2020.

### **16.500 m2**

*de surface pourraient être aménagés dans la vingtaine de sites par extension de la surface actuelle de 10.400 m<sup>2</sup>.*

*le chiffre d'affaires annuel prévu après quelques années d'exploitation de la société et un point d'équilibre au bout de 9 ans.*

Le projet de [société par actions](#) simplifiée à parité entre les deux partenaires tentera de redonner du lustre aux anciennes gares, aux tunnels désaffectés, à un viaduc, des voûtes, des locaux techniques, des quais. Le projet de délibération met des garde-fous, comme la préservation du linéaire et la réversibilité des aménagements. Ce dernier point est crucial aux yeux des alliés communistes de l'exécutif qui espèrent un jour un retour du fret ferroviaire sur la Petite Ceinture.

### **Marketing**

Jean-Louis Missika, adjoint à l'urbanisme de la maire et grand sorcier des opérations Réinventer Paris, déroule là encore sa recette : confier aux entrepreneurs la rénovation innovante de lieux selon certaines prescriptions. Sauf qu'il est plus facile de « vendre » des immeubles de bureaux en plein centre qu'un tunnel en périphérie de l'est populaire. La mairie avait bien tenté par exemple d'intégrer le tunnel de Vaugirard dans Réinventer Paris 2, sans succès. « *Ces sites sont peu connus, nous avons besoin de faire un peu de marketing autour* », explique l'entourage de l'adjoint. Voilà pourquoi la coentreprise créera une marque Petite Ceinture qui donnera une cohérence aux projets entre eux.

Les deux partenaires ont même prévu de donner un coup de pouce aux entrepreneurs par l'octroi d'une aide à l'investissement de 3,3 millions d'euros sur les sites les plus dégradés. La mission a évalué à 25 millions le total des travaux de rénovation sur la vingtaine de constructions.

### **Bières à 9 euros**

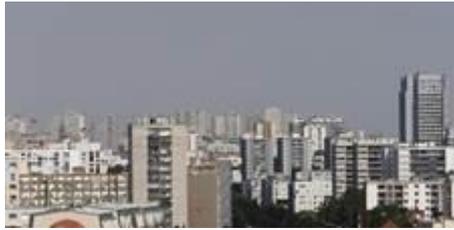
La Mairie a bien conscience que sa majorité n'est pas unie sur le sujet. David Belliard, le coprésident du groupe écologiste, déplore ce projet qu'il juge destiné à monétiser un des rares espaces parisiens rendus à la nature. Il s'attend à une réplique des transformations de friches ferroviaires parisiennes déjà opérées ces dernières années par SNCF Immobilier : « *Des bars servant des bières à 9 euros.* » A la mairie, on tente de convaincre les écologistes en affirmant justement que ce projet a pour finalité d'éviter la généralisation de ce genre de modèle très lucratif mais stéréotypé. Des associations pourraient par exemple développer des jardins partagés. « *Ce serait facile pour la SNCF de bien mieux monétiser certains tunnels en les offrant à des garages automobiles* », prévient-on chez Jean-Louis Missika.

### **Matthieu Quiret**

## **LA TRIBUNE – 18/09/2018**

### **3 Logement social : la région Île-de-France s'associe avec quatre acteurs**

## **privés et publics**



La région Île-de-France, qui accueille chaque année 60.000 habitants de plus, doit loger tout le monde, y compris les publics les plus fragiles.

**Le vice-président (LR) chargé du Logement en Île-de-France, Geoffroy Didier, a présenté ce 17 septembre plusieurs partenariats entre la région et Action Logement, la Fédération des acteurs de la solidarité d'Île-de-France, le réseau des Sociétés coopératives pour l'accession à la propriété et Nexity Non Profit.**

« *Nous gagnons 60.000 habitants chaque année.* » Chaque fois que Geoffroy Didier prend la parole avec sa casquette de vice-président (LR) du conseil régional d'Île-de-France chargé de l'Attractivité, du Logement et de la Rénovation urbaine, il cite ce chiffre. La région a beau être la plus riche de France (1/3 du PIB) voire d'Europe, elle est encore « *la victime de fractures et d'inégalités que nous devons combler* », explique l'élu local.

Pour ce faire, l'Île-de-France s'est associée notamment avec Action Logement, l'organisme paritaire qui finance une grande partie des politiques sociales d'hébergement, pour loger « *les publics qu'[elle] juge prioritaire* ». Ainsi, le conseil régional, qui met déjà 100 logements à disposition des femmes victimes de violences, va en libérer 500 de plus. Les deux institutions travaillent également sur l'habitat du personnel médical, souhaitant créer 10.000 biens immobiliers d'ici à cinq ans.

### **Les jeunes les plus défavorisés ciblés en priorité**

Sans attendre les conclusions de la commission mixte paritaire Assemblée-Sénat sur la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan) qui entend lutter contre ce fléau, l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) et Action Logement (AL) - l'ex.1% patronal -, viennent de créer une société immobilière commune pour lutter contre les marchands de sommeil. 80 millions d'euros (20 de l'EPFIF, 20 d'AL et 40 d'emprunts) ont été débloqués pour acquérir des pavillons.

Une plateforme et une application mobile sont également dans les tuyaux pour aider les plus jeunes à identifier les aides auxquelles ils sont éligibles. Mais c'est davantage avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) d'Île-de-France que la région compte cibler cette classe d'âge. Elle veut, notamment, expérimenter le versement de trois mois d'APL pour les plus défavorisés d'entre eux. « *On comble les lacunes de l'État qui, malheureusement, fragilisent plus que jamais les bailleurs* », souligne Geoffroy Didier.

### **Un appel aux autres opérateurs**

Autre acteur à la table de travail du conseil régional : le réseau des Sociétés coopératives pour l'accession à la propriété. Elles seront chargées d'avancer les subventions régionales, qui se débloquent au terme d'un processus parfois très long, en matière de rénovation de copropriétés dégradées. Enfin, Nexity Non Profit et l'Île-de-France veulent créer 30 pensions de famille avec 1.832 places d'ici à 2022. Il s'agit de résidences où vivent de manière pérenne des personnes en situation de grande exclusion.

Le vice-président de la région n'entend pas en rester là. « *Si d'autres opérateurs privés souhaitent s'investir contre le mal-logement, nous n'hésiterons pas à nouer d'autres partenariats* », annonce Geoffroy Didier.

Par [César Armand](#)

LE PARISIEN – 18/09/2018

#### 4 Anne Hidalgo en pleine tempête après la démission de Bruno Julliard



**La démission surprise de son premier adjoint, Bruno Julliard, met la maire de Paris en difficulté avec sa majorité. A dix-huit mois des municipales, elle traverse une crise inédite.**

L'entretien a été bref. Vingt minutes. En tête à tête vers 10h30 alors même qu'une interview fracassante s'apprêtait à paraître sur le site Internet du Monde. Vingt minutes et c'en était fini. [Bruno Julliard démissionnait](#) de ses fonctions de premier adjoint d'Anne Hidalgo. Une heure à peine après cette annonce, la maire de Paris s'est empressée de nommer l'un des piliers de son équipe, son adjoint chargé des finances et patron de la fédération PS, Emmanuel Grégoire, pour prendre la place de Bruno Julliard. Comme pour passer très vite à une autre séquence et éviter d'avoir à commenter les propos durs et très critiques de son ancien bras droit.

« Etre maire de Paris n'est pas un long fleuve tranquille, c'est une vocation. La vie nous réserve parfois des surprises et la politique aussi. Le reste, ce ne sont que des soubresauts », a répliqué la maire en début de soirée.

Dans son interview, l'ex-adjoint chargé de la Culture, n'y va pas de main morte. Celui qui fut l'un des proches de la maire de Paris (il a été son porte-parole durant la campagne des municipales de 2014) reproche à celle-ci une forme d'enfermement. Et reconnaît que [la brouille que Le Parisien avait révélée](#) au début de l'année a viré au fil des mois à une « incompatibilité ». « [Je n'y crois plus. Je ne veux pas faire semblant](#) », tranche-t-il. Bruno Julliard tape surtout sur la méthode Hidalgo. « Au lieu de s'ouvrir et d'engager le dialogue avec les Parisiens pour surmonter les difficultés actuelles, c'est le repli sur l'Hôtel de Ville et le déni de sa part qui l'ont trop souvent emporté », regrette l'élus socialiste. « J'espère provoquer un électrochoc nécessaire, utile à la gauche et au camp progressiste et écologiste. »

*J'ai remis ma démission à la maire de Paris. Une décision difficile prise après mûre réflexion. Une page se tourne, celle de dix ans de responsabilité à Paris. Par cet acte de sincérité, j'espère provoquer un sursaut, utile à la gauche et au camp progressiste et écologiste.*

— Bruno Julliard (@BrunoJulliard) [17 septembre 2018](#)

Les écologistes, justement, regrettent ce départ. « C'est une mauvaise nouvelle. Bruno avait conscience de la nécessité de travailler avec nous en partenariat sur un gros volet écologique », regrette David Belliard, président du groupe EELV au Conseil de Paris, tout en s'interrogeant sur les motivations plus politiques qu'il faut donner à cette démission. Pour les communistes, pas de doute : « C'est une opération politicienne, car dans ses critiques, on retrouve celles d'En Marche et de la droite », fustige Nicolas Bonnet Oulaldj, président du groupe PC au Conseil de Paris.

Gaspard Gantzer, prétendant à l'Hôtel de Ville, ancien porte-parole de François Hollande, proche de Bruno Julliard, tweetait quant à lui : « Une pensée affectueuse pour @BrunoJulliard qui a tant fait pour Paris et les Parisiens depuis 2008 ».

*Une pensée affectueuse pour [@BrunoJulliard](#) qui a tant fait pour Paris et les Parisiens depuis 2008, en tant qu'adjoint en charge de la jeunesse puis de la culture. Merci beaucoup pour tout et bonne route à toi [#Paris](#)*

— Gaspard Gantzer (@gaspardgantzer) [17 septembre 2018](#)

Alors Bruno Julliard a-t-il décidé de partir avec fracas dans l'idée de se présenter sur une autre liste ? L'élus dit « réfléchir à un autre avenir professionnel ».

Même si l'annonce de cette démission a fait l'effet d'un petit électrochoc de par la violence des propos, elle n'étonne pas vraiment dans les couloirs de l'Hôtel de Ville. Le divorce consommé entre Anne Hidalgo et Bruno Julliard ne faisait plus mystère. « La semaine dernière, en réunion de l'exécutif, il n'a pas dit un mot », se souvient un participant.

**Anne Hidalgo : « Ce ne sont que des soubresauts de la vie politique »**

Son départ risque en tout cas de fragiliser à nouveau la majorité d'Anne Hidalgo, déjà chahutée par la création d'un groupe LREM au Conseil de Paris. Après la série de couacs du printemps (Vélib', Autolib'...), la maire de Paris comptait relancer sa communication avec la parution d'un ouvrage sur son engagement écologique dans les prochains jours. Le départ brutal de son premier adjoint vient saper sa stratégie de « reprise en main ».

## LES CINQ DOSSIERS QUI MINENT SON MANDAT

**La propreté :** [les encombrants qui juchent les trottoirs](#), les poubelles qui débordent et... [les rats](#). Depuis des mois, la Ville lutte contre les rongeurs en multipliant les initiatives avec plus ou moins de succès.

**Le dossier Vélib' :** et son [énorme retard](#) ou la fin d'Autolib'et sa faramineuse ardoise : Bolloré réclame 250 millions d'euros de dédommagement. Deux dossiers qui ont terni l'image de la maire.

**JCDecaux :** contraint de démonter une partie de ses panneaux parisiens après une décision du Conseil d'Etat, et un manque à gagner de plus de 40 millions d'euros pour la Ville : un revers pour les finances municipales.

**Les voies sur berge :** si, aujourd'hui, personne ne remet en cause [la piétonnisation rive droite](#), la méthode a été jugée brutale par les élus parisiens et franciliens d'opposition. Un dossier encore sensible.

**L'ouverture des commerces le dimanche :** prônée par Emmanuel Macron quand il était à Bercy, la maire qui y était opposée a fait volte-face. Une attitude qui lui a été reprochée par son aile gauche.

**Vidéo :** <http://www.leparisien.fr/paris-75/anne-hidalgo-en-pleine-tempete-apres-la-demission-de-bruno-julliard-17-09-2018-7892358.php>

**Paris : pour Emmanuel Grégoire, nouveau 1er adjoint, «les mots de Julliard sont injustement forts» // <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-pour-emmanuel-gregoire-les-mots-de-julliard-sont-injustement-forts-17-09-2018-7892253.php>**

5 **LE MONDE :** [Bruno Julliard, premier adjoint à la maire de Paris, démissionne // \*\*INTERVIEW :\*\* \[https://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2018/09/17/bruno-julliard-premier-adjoint-a-la-maire-de-paris-demissionne-de-ses-fonctions\\\_5356146\\\_823448.html?\]\(https://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2018/09/17/bruno-julliard-premier-adjoint-a-la-maire-de-paris-demissionne-de-ses-fonctions\_5356146\_823448.html?\)](https://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2018/09/17/bruno-julliard-premier-adjoint-a-la-maire-de-paris-demissionne-de-ses-fonctions_5356146_823448.html?)

**Marie-Anne Gairaud avec Benoît Hasse**

LE FIGARO – 18/09/2018

**6 Hausse de la CSG: comment l'exécutif va exempter 100.000 retraités de plus****INFO LE FIGARO - Promesse d'Édouard Philippe en mars, la mesure qui porte sur le seuil de relèvement du taux de 1,7 point sera intégrée au PLFSS 2019.**

Ce n'est pas un mea culpa, seulement une petite mesure corrective. Une partie des retraités modestes sera exonérée en 2019 de la hausse de la CSG qu'ils payent pourtant depuis le 1er janvier 2018. Il s'agissait d'une promesse faite en mars dernier par Édouard Philippe, qui se concrétisera dans le projet de budget de la Sécu pour 2019. «Une partie des petits retraités qui ont subi la hausse de la CSG de 1,7 point devraient en être exemptés, avait expliqué le premier ministre. En effet, 100.000 pensionnés sont dans une “zone d'interstice”.»

Les couples de retraités tombés dans cette «zone» sont ceux dont le revenu fiscal de référence dépasse le seuil pour un couple déclenchant la hausse de la CSG (soit 22.051 euros par an), sans pour autant que leur pension, prise individuellement, ne dépasse le seuil pour les célibataires (14.375 euros). «Pour ces 100.000 Français-là, il faut corriger le dispositif», avait alors promis l'hôte de Matignon.

Selon nos informations, seuls les retraités qui franchissent tout juste le seuil de revenu fiscal de référence deux ans de suite seraient soumis à la hausse de la CSG. Ceux qui le dépassent durant une seule année seraient exemptés de hausse de CSG.

Deux autres pistes ont été étudiées, mais sont a priori écartées à ce stade de finalisation du budget de la Sécu. L'une consistait à relever le seuil de revenu fiscal de référence qui déclenche la hausse de la CSG. La seconde, techniquement complexe, passait par l'identification du niveau réel des pensions, via le dispositif Pasrau, tuyau informatique utilisé pour prélever l'impôt sur le revenu directement sur les pensions à partir du 1er janvier prochain.

Le gouvernement insiste surtout que la suppression progressive de la taxe d'habitation compensera la hausse de la CSG pour les retraités plus aisés. «Le nombre de foyers “perdants” a vocation à diminuer avec la baisse progressive de la taxe d'habitation» entre 2018 et 2020 et la suppression totale de la taxe pour 80 % des ménages, rappelait en juillet le rapporteur général du budget à l'Assemblée, Joël Giraud (LaREM). Ensuite, ce chiffre devrait encore diminuer avec la suppression totale de l'impôt local promise par Emmanuel Macron.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a par ailleurs confirmé lundi matin sur RTL «qu'il n'y aura pas de rétablissement de demi-part des veuves». Il réitère en cela la position prise par le président de la République en avril.

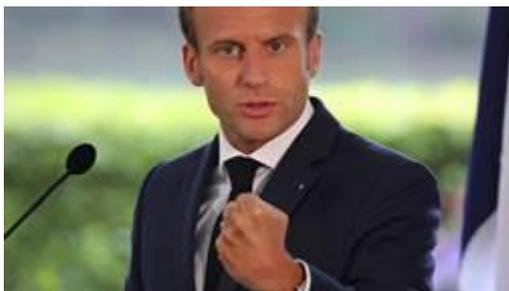
Supprimée par Nicolas Sarkozy en 2008, avec des effets différés jusqu'en 2013, cette demi-part des veuves a été instaurée dans un cadre bien particulier, a insisté le ministre: le soutien aux veuves de guerre. Toutefois, «il pourra y avoir une mesure qui consiste à aider les femmes les plus touchées par le veuvage», a ajouté le ministre, sans donner plus de précision.

Le député LaREM Sacha Houlié avait proposé en mars le rétablissement de la demi-part pour les veuves et veufs gagnant moins de 2300 euros de revenu fiscal de référence par mois. Cette mesure coûterait entre 300 et 700 millions d'euros, selon les estimations. Le retour complet de la demi-part pèserait 1 milliard d'euros dans le budget de l'État.

[Guillaume Guichard](#)

LES ECHOS – 18/09/2018

## 7 Droits de succession : Macron siffle la fin de la partie



**Face à la crainte d'un retour du « ras-le-bol fiscal », le chef de l'Etat a fait savoir qu'il « exclut formellement de modifier » les droits de succession, proposition d'En marche.**

La République En marche et son délégué général, Christophe Castaner, voulaient lancer une [réflexion « sans tabou » sur les droits de succession](#). C'est « niet », a fait savoir l'Elysée. Hors de question de se lancer dans un [chantier fiscal hautement inflammable](#). L'Elysée veut tuer dans l'oeuf tout doute et toute inquiétude sur le sujet et le martèle à qui veut l'entendre : Emmanuel Macron « *exclut formellement toute modification des droits de succession sous sa présidence* ». Fermez le ban.

« **Stabilité et visibilité** »

Alors que la rentrée est compliquée pour l'exécutif et que les questions autour du [prélèvement à la source](#) ont occupé le devant de la scène, le chef de l'Etat n'entend pas alimenter le feuilleton fiscal. « *L'eau du bain des impôts, c'est toujours à la fin de croire que l'Etat va vous prendre quelque chose et vous prendre davantage...* », explique un proche d'Emmanuel Macron. « *L'idée, sur la fiscalité, c'est la stabilité et la visibilité, assure l'Elysée. On a fait beaucoup et gros en début de quinquennat, et on l'a un peu payé. Après, on ne va pas tout bouger.* »

Et puis, la proposition de réforme sur la redevance (la contribution à l'audiovisuel public) de la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, - « *une idée lumineuse* », grince un proche du chef de l'Etat -, reprise par Christophe Castaner dimanche sur RTL, a ajouté à l'impression de désordre fiscal. Elle a contribué à l'idée qui commence à fleurir que le gouvernement avait promis, d'un côté, de ne pas augmenter les impôts mais allait se mettre, de l'autre, à créer des taxes à tout-va. LR ne s'y est pas trompé qui a dénoncé ce lundi « *l'enfer fiscal* » dans lequel Emmanuel Macron emmène, selon lui, la France. De quoi rappeler dans l'opinion le « *ras-le-bol fiscal* » qui avait fait florès sous François Hollande. Un vrai danger pour Emmanuel Macron.

« **Enfer fiscal** »

D'où, ce lundi matin sur RTL, la montée au créneau du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, pour rappeler que « *la feuille de route* » confiée par le président, « *c'est pas de création de taxe nouvelle* ». Et d'ajouter que « *si jamais il faut réformer la contribution à l'audiovisuel public, ce sera autour de 2020, 2021, sans aucune augmentation d'impôt* ». Bref, il était urgent pour l'exécutif de clore le débat. Ceci, alors même que [le récent geste de l'Etat sur le prélèvement à la source](#)

- un acompte de 60 % en janvier 2019 contre 30 % prévu à l'origine pour un certain nombre de crédits d'impôt - visait justement à répondre à l'exigence d'Emmanuel Macron à l'égard des services de Bercy : « Assurez-vous qu'il n'y aura pas de perdants, que les Français n'aient pas l'impression que vous leur piquez du fric », avait-il dit, selon des propos rapportés.

Il faut dire aussi, que selon un sondage Opinionway publié en mars, 80 % des Français ne sont pas favorables aux droits de succession et parmi eux, 75 % estiment que le patrimoine transmis a déjà été imposé lorsque la personne décédée était en vie et 49 % que l'on « paie déjà trop d'impôts en France ».

### « La boîte à baffes »

« La fiscalité des successions, politiquement, c'est la boîte à baffes », estimait un député LREM de poids avant l'annonce de l'Elysée. « Mais être choqué par le principe d'une révision méthodique des droits de l'héritage, c'est ne pas être dans le macronisme », se félicitait-il, dans la droite ligne des économistes de la campagne proche d'Emmanuel Macron - Philippe Aghion, Philippe Martin et Jean Pisani-Ferry - qui préconisaient dans une [note confidentielle révélée en juin](#) une « taxation plus lourde des très grosses successions » afin de « rééquilibrer » la politique du chef de l'Etat. Les décevoir, comme décevoir une partie de la majorité, a visiblement été jugé moins risqué politiquement que de réactiver la malédiction du ras-le-bol fiscal.

[Isabelle Ficek](#)

## LES ECHOS – 18/09/2018

### 8 Mécénat : le gouvernement veut revoir les niches fiscales



**EXCLUSIF.** Les entreprises qui financent le secteur culturel peuvent obtenir un avantage fiscal de 60 %, en plus de contreparties de la part de l'organisme bénéficiaire. Ce cumul est remis en cause.

[Le coup de rabot envisagé sur les aides aux entreprises](#), destiné à financer les mesures de [la loi Pacte](#), commence à se dessiner. Selon plusieurs sources, l'une des pistes d'économies porte sur les réductions d'impôts au titre du mécénat. Cette mesure sera à l'ordre du jour d'une réunion interministérielle mercredi, au cours de laquelle Bercy et le ministère de la Culture devraient exposer leurs visions divergentes. En cas d'arbitrage, elle pourrait être intégrée au projet de loi de Finances par amendement lors de l'examen à l'Assemblée ou figurer au collectif budgétaire de fin d'année.

Bercy cherche à réaliser 1 milliard d'économies pour financer les mesures en faveur des entreprises prévues dans la loi Pacte. Depuis plusieurs semaines, les discussions se sont orientées vers la réduction d'impôt au titre du mécénat. Le député Gilles Carrez (LR), rapporteur de la mission culture, a demandé un rapport à la Cour des comptes dont les conclusions devraient être rendues en octobre. Le gouvernement attend ce rapport avec impatience mais il a anticipé cette réflexion, compte tenu des critiques récurrentes sur cette niche fiscale.

### Avantage fiscal de 60 %

Les entreprises qui financent le secteur culturel peuvent obtenir un avantage fiscal de 60 %, plafonné à 0,5 % de leur [chiffre d'affaires](#). Cette niche, qui concerne quelque 58.800 entreprises, coûte près de 930 millions d'euros à l'Etat. Mais elle est particulièrement stratégique pour les sites concernés.

Dans son rapport publié fin 2017, Gilles Carrez montrait que le premier bénéficiaire était le musée du Louvre (12 millions d'euros), devant le château de Versailles (10 millions) et le Centre Georges-Pompidou (5 millions). « *Il convient de garder à l'esprit que la générosité des mécènes, lorsqu'il s'agit d'entreprises et de particuliers, redevables de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, est financée en grande partie par le contribuable* », exposait-il.

### **Possibilité de contreparties**

Comparé à d'autres dispositifs existant à l'étranger, le régime fiscal français est considéré comme particulièrement avantageux. Dans un rapport de 2015, l'Inspection générale des finances soulignait que la France était la seule à proposer une réduction d'impôt, et pas une déduction de l'assiette imposable. En outre, les mécènes ont la possibilité de recevoir des contreparties de la part des organismes culturels (dans la limite de 25 % du don), comme des événements privés ou la mise à disposition d'une salle de spectacle. L'idée serait de supprimer ce double avantage en réintégrant les contreparties dans la réduction d'impôts de 60 %.

### **Plafond en valeur absolue**

Ce n'est pas tout. Bercy défend également une modification du mécanisme de plafond. Aujourd'hui, l'avantage est plafonné à 0,5 % du chiffre d'affaires. Il serait question que ce plafond soit aussi fixé en valeur absolue, autour de 15 millions d'euros, sachant que pour certains organismes d'utilité publique (comme le musée du Louvre), les entreprises seraient autorisées à dépasser ce plafond.

### **Ingrid Feuerstein**

## **LES ECHOS – 18/09/2018**

### **9 Airbnb, Drivy, Leboncoin : des ajustements sur la transmission au fisc**



**Le gouvernement a déposé un amendement au projet de loi sur la fraude fiscale qui crée un seuil minimum de revenus (3.000 euros) pour les activités rarement imposées, comme le covoiturage ou la vente d'occasion. En dessous de ce seuil, les plateformes n'auront pas à transmettre les données au fisc.**

L'examen du [projet de loi sur la fraude](#) cette semaine à l'Assemblée nationale offre à Bercy [l'opportunité d'ajuster le texte concernant l'économie collaborative](#). Le gouvernement a déposé un amendement qui dispense les opérateurs de transmettre les revenus au fisc dans certains cas. Plus précisément, les plateformes ne seront pas tenues de déclarer à l'administration les sommes perçues au titre du covoiturage ou de la cession de biens meubles (voitures, mobilier, électroménager) si l'utilisateur a perçu moins de 3.000 euros dans l'année ou s'il n'a pas réalisé un certain nombre de transactions.

Cette distinction vise à différencier les usagers occasionnels des professionnels qui passent de plus en plus par des plateformes collaboratives. Dans tous les cas, la location entre particuliers, qu'il s'agisse d'un logement ou d'une voiture, sera concernée par la transmission au fisc. Si le gouvernement a inséré cette précision dans le projet de loi sur la fraude, c'est pour éviter que les opérateurs ne communiquent des informations qui ne seront d'aucune utilité au fisc. Dans la très grande majorité des cas, [la vente de biens d'occasion ou le covoiturage ne seront pas taxés](#) puisque l'utilisateur réalise rarement un bénéfice.

### **Modalités de taxation inchangées**

Le projet de loi en débat à l'Assemblée ne modifie pas les modalités d'imposition. Les revenus de l'économie collaborative doivent être déclarés au titre des bénéfices industriels et commerciaux, s'il s'agit de location, ou au titre des bénéfices non commerciaux, en cas de prestation de services (jardinage, cours de musique, etc.). Ces activités bénéficient d'un abattement de 305 euros : en dessous de ce seuil, le contribuable ne sera pas imposé.

Ce qui change, c'est que les sites de mise en relation entre les particuliers transmettront automatiquement les revenus à l'administration fiscale, comme le font les banques pour les produits d'épargne. Cette obligation s'appliquera aux revenus perçus à compter de 2019, pour des premières déclarations en 2020.

Jusqu'à présent, les utilisateurs devaient déclarer eux-mêmes leurs revenus sur la base des informations fournies en fin d'année par les plateformes. Le législateur jugeait ce dispositif insuffisant, à la fois pour des questions d'équité avec l'économie physique et de pertes de recette fiscales. D'où un renforcement des obligations.

**Ingrid Feuerstein**

## **::: ENTREPRISES**

**LE FIGARO – 18/09/2018**

### **10 La SNCF s'engage dans un nouveau round social**



#### **Après le vote de la fin du statut, syndicats et entreprises ferroviaires reprennent la négociation d'une nouvelle convention collective.**

Syndicats et représentants du patronat de la branche ferroviaire se remettent autour de la table ce mardi pour finaliser la convention collective du rail amorcée il y a deux ans mais laissée en chantier. [Le vote au printemps de la loi sur le «nouveau pacte ferroviaire»](#) n'a pas purgé tous les sujets sociaux. Un grand nombre relève des négociations entre syndicats et patronat qui doivent aboutir à un accord signé par les deux parties.

Les partenaires sociaux ont quatorze mois, c'est-à-dire d'ici à janvier [2020, date de la fin du recrutement au statut à la SNCF](#), pour accorder leurs violons dans des domaines très variés. Les sujets ne manquent pas: classification des métiers, rémunération, transfert des salariés de la SNCF chez des concurrents dans le cadre de délégation de service public, prévoyance, droit syndical et transfert des facilités de

transport (les billets gratuits) aux salariés de la SNCF qui rejoindraient une entreprise concurrente... S'ils sont signés, ces accords s'appliqueront à tous les salariés des entreprises de la branche ferroviaire même si la SNCF y est surreprésentée.

## Une deuxième manche

Sur le papier, syndicats et dirigeants d'entreprises ferroviaires affirment leur volonté d'aboutir à une convention collective de «haut niveau». Mais chacun l'exprime à sa façon. La CGT a décidé d'organiser des «rassemblements», à défaut de débrayages, pour manifester cette exigence le jour de la reprise des discussions. Le premier syndicat à la SNCF veut «gagner de nouveaux droits» pour «tous les cheminots de la branche».

Mais les autres organisations syndicales ne la suivront pas. SUD-rail, souvent allié à la CGT-cheminots, a pris ses distances en regrettant que la centrale de Montreuil s'engage dans des actions sans consulter les autres syndicats. L'Unsa et la CFDT ne comptent pas non plus reformer l'intersyndicale. Toutes deux souhaitent donner sa chance à la négociation. L'Unsa veut «éviter que la concurrence se construise sur le dos des salariés» et vise «un équilibre entre contraintes et compensations». De son côté, la CFDT se dit «déterminée à transférer le maximum d'acquis issus du statut» vers la convention collective et «à obtenir de nouveaux droits».

Cette négociation apparaît comme une deuxième manche pour les syndicats de la SNCF qui n'ont pas réussi à préserver le maintien du recrutement au statut. La convention collective est donc l'occasion de sanctuariser, pour l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire, certains des avantages jusqu'à présent offerts aux salariés de la SNCF.

La partition des quatre organisations est d'autant plus délicate que [les élections professionnelles s'approchent à la SNCF](#). La CGT joue celle de la protestation tout en évitant de programmer une nouvelle grève. En effet, le mouvement de grève «en pointillé» lancé en avril, à l'initiative de la CGT, laisse un goût amer aux grévistes. Une nouvelle journée de grève aura bien lieu le 9 octobre prochain. Mais elle s'inscrit dans une mobilisation interprofessionnelle contre la politique du gouvernement. L'Unsa et la CFDT savent qu'elles pourraient faire basculer le rapport de force à la SNCF entre réformateurs et contestataires, actuellement favorable à ces derniers, si elles obtiennent des garanties du patronat.

## Alstom met en service son train à hydrogène

«[Le premier train à hydrogène](#) au monde entre en service commercial et il est prêt pour la production de série», s'est félicité le PDG d'Alstom, Henri Poupart-Lafarge, dimanche en Basse-Saxe. Alstom avait signé des lettres d'intention avec quatre Länder allemands intéressés par ces trains à «zéro émission» remplaçant des trains diesel. Le train est équipé de piles à combustible qui transforment en électricité de l'hydrogène stocké sur le toit et de l'oxygène ambiant.

Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, l'Italie, le Canada et la France ont manifesté leur intérêt. Le gouvernement espère qu'un train à hydrogène sera homologué d'ici à 2022 dans l'Hexagone. Par ailleurs, des TER hybrides devraient être expérimentés à partir de 2020 dans trois régions françaises.

[Valérie Collet](#)

**LES ECHOS – 18/09/2018**

## **11 L'Etat entrouvre la porte à un prolongement des concessions**

## **d'autoroutes**



**Un rapport demandé par le gouvernement sur la gestion du réseau national non concédé doit explorer cette piste afin de financer les travaux de modernisation.**

Les sociétés d'autoroutes n'ont pas perdu tout espoir d'obtenir une prolongation de leurs concessions. La ministre des Transports Elisabeth Borne et celui de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, ont confié le 19 juin à leurs services une mission sur « *l'évolution de la gestion* » du réseau routier national non cédé, comme l'a révélé vendredi la lettre spécialisée « Mobilettre ». Parmi les changements potentiels, la lettre de mission évoque « *un adossement de certains tronçons aux concessions autoroutières* ».

Cette option, les sociétés d'autoroutes en vantent les mérites depuis des mois. Elles ont observé, comme nombre d'automobilistes, que l'Etat n'a plus les moyens d'entretenir convenablement les tronçons d'autoroutes publiques aux abords des grandes villes, avec comme conséquence une dégradation de la chaussée, et des nids-de-poule de plus en plus fréquents.

Les autoroutiers proposent donc d'intégrer ces portions dans leurs réseaux, et d'assurer l'entretien et la modernisation de ces voies. Cette solution pourrait concerner quelque 600 kilomètres de voies, assurent-elles, en particulier dans la région parisienne. En échange, les sociétés d'autoroute n'envisagent pas d'installer de nouveaux péages à l'entrée des villes mais demandent la prolongation de leurs concessions.

### **Evolution de la jurisprudence européenne**

Jusqu'ici, l'Etat leur avait opposé une fin de non-recevoir en expliquant notamment que la jurisprudence européenne s'opposait à l'adossement (c'est le nom que portent ce type d'opérations). Mais la Commission a approuvé coup sur coup, en avril puis en juin, deux plans d'investissements en Italie et en Croatie, basés sur ce principe. L'Association des sociétés françaises d'autoroutes, l'Asfa, est donc remontée au créneau, en expliquant que l'obstacle juridique est inexistant.

Cet argument a contribué à intégrer l'adossement dans les réflexions menées sur l'évolution du réseau de routes nationales. Mais les considérations budgétaires ont sans doute pesé : le gouvernement a dévoilé la semaine dernière [ses arbitrages sur les investissements](#) dans les infrastructures dans les 10 prochaines années, et si les sommes consacrées au réseau routier national sont en nette hausse (815 millions en 2019 contre 670 millions en moyenne sur la dernière décennie), cela reste insuffisant pour enrayer la dégradation du réseau.

### **Une solution très rentable**

La solution de l'adossement permettrait de financer des travaux sans peser les finances publiques. Et si elle est financée par des allongements de concessions plutôt que par des hausses de tarifs, elle est mieux acceptée par les automobilistes. Pour les concessionnaires, cette opération serait très favorable pour leur rentabilité.

Difficile, à ce stade, de cerner ce qu'attend le gouvernement de ce rapport. L'Asfa confirme qu'elle a été auditionnée il y a une semaine, mais sans plus de commentaires. Selon une des parties, les membres de la mission semblent « *ouverts et sans parti pris* » sur le sujet de l'adossement.

Mais, selon une source au fait du dossier, il ne s'agit que de faire le point sur l'évolution de la jurisprudence. L'objet principal du rapport serait de réfléchir à une plus grande efficacité des services de l'Etat dans l'entretien des routes nationales, une des options étant le regroupement des différentes directions régionales [en créant un opérateur national](#) . Selon un spécialiste du secteur, « *le rapport sera remis à la fin du mois. Les arbitrages seront rendus à ce moment-là.* »

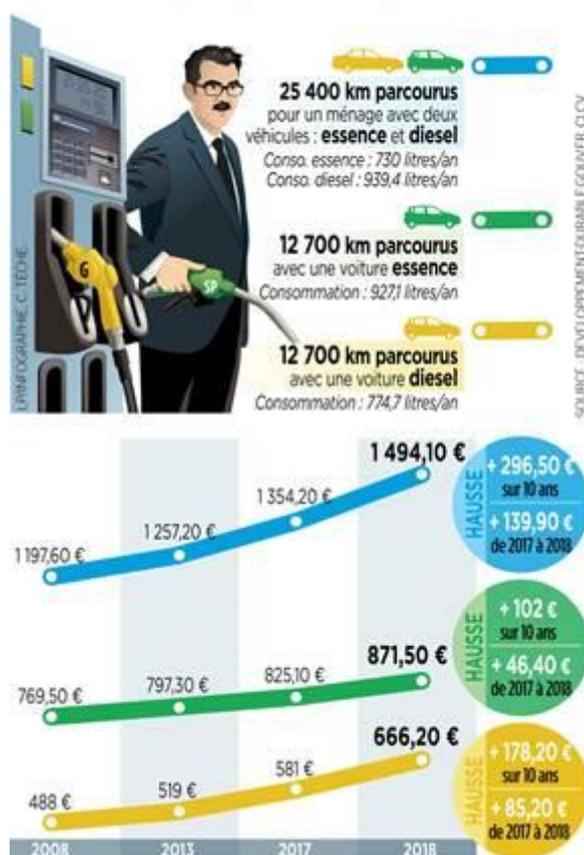
**Etat des infrastructures : Attention au trou... noir // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/immobilier-btp/0302266179846-etat-des-infrastructures-attention-au-trou-noir-2205804.php>**

Lionel Steinmann

LE PARISIEN – 18/09/2018

## 12 Carburants : 300 euros de taxes supplémentaires en dix ans

Les taxes dans les dépenses de carburant  
*Evolution sur dix ans, pour un parcours annuel moyen.*



**L'association de consommateurs CLCV a retracé l'évolution de la fiscalité sur l'essence et le diesel depuis 2008. Édifiant...**

Une étude qui tombe à pic. Alors que la ministre des Transports, Élisabeth Borne, a confirmé lundi sur BFMTV et RMC que les taxes sur les carburants continueront à augmenter, la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) s'est penchée sur ce que les automobilistes versent à l'Etat lorsqu'ils passent à la station-service.

« [Depuis dix ans, le poids de ces taxes ne cesse de grever le portefeuille des Français](#) », s'insurge François Carlier, le délégué général de l'association de défense des consommateurs. Selon l'étude, publiée ce mardi, et que nous avons pu consulter en exclusivité, ces taxes - la TICPE (taxe intérieure de

consommation sur les produits énergétiques) et la TVA - ont fait flamber les prix à la pompe de plusieurs dizaines, parfois de plusieurs centaines d'euros par an.

Les experts de la CLCV ont établi deux profils d'automobilistes. Le premier est équipé d'une voiture à essence. Le second d'un diesel. Ils parcourent tous deux 12 700 km par an, soit la moyenne observée en France. Le moteur essence consomme 7,3 litres aux 100 km (927,1 litres à l'année), le diesel 6,1 litres (774,7 litres) ; ce qui correspond aux estimations de consommation du ministère de la Transition écologique en 2016.

Verdict ? En 2008, l'essence avait coûté en moyenne sur l'année : 1,35 euros TTC. Dont 0,83 centime d'euros (ct €) de taxes (61 %). Le diesel de son côté s'affichait à 1,26 € TTC, avec 0,63 cts (50 %). L'automobiliste roulant à l'essence avait donc versé dans les poches de l'Etat : 769,50 €. Celui au diesel : 488 €. Dix ans plus tard, le premier doit s'acquitter de 871,50 € de taxes. Le second, de 666,20 €. Soit 102 € et 178,20 € supplémentaires.

Pour un couple équipé de deux voitures, la facture est évidemment encore plus salée. Avec 25 400 km parcourus sur un an, soit 10 000 km et 15 400 km, l'augmentation en dix ans se chiffre à... 296,50 €. « Ces hausses doivent cesser, martèle François Carlier. Cela vient s'ajouter à la hausse en cours des prix du pétrole brut. »

Les professionnels de la route et notamment les chauffeurs de poids lourd ont de leur côté fait leurs calculs. En se basant sur le projet de loi de Finances 2018, qui fixe la trajectoire de la TICPE entre 2018 et 2022, ils estiment que le litre de gazole va augmenter (hors TVA) de 25,16 ct € sur cette période. Et de 12,73 cts € pour l'essence.

Concrètement, un automobiliste qui possède une voiture à essence et qui roule peu verra sa facture augmenter (hors évolution du prix du baril de pétrole) de 22 € en 2018 par rapport à l'année dernière. Et de 89 € en 2022. Pour les gros rouleurs qui possèdent une voiture diesel, le coup de massue au porte-monnaie est encore plus douloureux. Leurs factures carburant augmentent de 68 € dès cette année par rapport à 2018. Et de 272 € en 2022.

Au final, selon l'Union routière de France, (URF) une association qui réunit les professionnels de la route, sur le quinquennat la hausse de la TICPE aura rapporté aux caisses de l'Etat 34,4 milliards d'euros supplémentaires.

**Erwan Benezet et Vincent Vériér**

**LE FIGARO – 18/09/2018**

### **13 Coquille Saint-Jacques : pêcheurs français et britanniques trouvent finalement un accord**



**Les pêcheurs français et britanniques ont annoncé lundi avoir trouvé un accord au sujet du calendrier de pêche de la coquille Saint-Jacques en baie de Seine, à l'origine d'affrontements en mer.**

La fin d'un long feuilleton. Les pêcheurs français et britanniques se disputaient une zone de pêche située dans la baie de Seine. Fin août, des altercations ont éclaté en mer quand une trentaine de bateaux français ont cherché à faire fuir cinq navires britanniques d'un gisement de coquilles Saint-Jacques qu'ils tentent de préserver. Les pêcheurs normands n'ont le droit de pêcher la Saint-Jacques que du 1er octobre au 15 mai pour tenter de préserver la ressource et ils demandaient aux Britanniques, dont la pêche n'est pas réglementée dans le temps, de respecter le même calendrier au large des côtes françaises pour tous les navires, quelle que soit leur taille. Ce lundi, il semblerait que les deux bords se soient enfin entendus! «On a réussi à avoir un accord. Ce soir à minuit, ils (les pêcheurs britanniques) quitteront la (zone de la) Manche Est et ne reviendront que le 1er novembre», a dit à l'AFP Pascal Coquet, président de la Commission nationale coquille Saint-Jacques du Comité national des pêches.

Contrairement à ce que réclamaient initialement les Français, seuls les bateaux de plus de 15 mètres devront quitter les eaux de pêche. «On a été obligés de laisser tomber les moins de 15 mètres» car en ce moment les bateaux britanniques «sont en train de faire un ravage», a ajouté Pascal Coquet. En compensation du départ de leurs homologues britanniques, les pêcheurs français ont accepté de leur donner un quota de pêche supplémentaire qu'eux-mêmes n'utilisent pas, a-t-il précisé. «C'est un compromis. Ce n'est pas le meilleur accord (...) mais c'est mieux que l'absence d'accord», a indiqué à l'AFP Jim Portus, représentant de l'industrie britannique de la coquille Saint-Jacques.

Cet accord, qui intervient après des semaines de discussions et une rupture des négociations la semaine dernière, devra désormais être entériné par les deux gouvernements, a précisé à l'AFP le ministère de l'Agriculture.

[Antoine Garbay](#)

## ::: SOCIAL

LE MONDE – 18/09/2018

### 14 Code du travail : une réforme aux effets limités



**Un an après, les ordonnances refondant le droit du travail semblent avoir peu d'impact sur les créations d'emplois.**

Emmanuel Macron voulait que ce soit l'un des premiers chantiers d'envergure de son quinquennat. Sitôt installées aux commandes, ses équipes ont dû mettre les bouchées doubles pour que les ordonnances refondant le droit du travail soient rédigées en cent jours. Pari – presque – tenu, puisque les textes ont été paraphés le 22 septembre 2017 par le président de la République, sous l'œil des caméras : assis à son bureau, entouré de Christophe Castaner, à l'époque porte-parole du gouvernement, et de Muriel Pénicaud, la ministre du travail, M. Macron profita de cette mise en scène pour magnifier une réforme « *inédite (...), indispensable* » : combinée avec d'autres mesures en préparation (sur l'apprentissage, la formation, etc.), elle redonnera « *de la capacité à créer de l'emploi* », assura-t-il.

Douze mois plus tard, les premières données recueillies par les services de l'Etat montrent que les entreprises ont commencé à se saisir des outils fournis par les ordonnances. Quelque 364 accords ont été signés dans les entreprises de moins de vingt personnes par consultation directe du personnel, alors

qu'« *il ne se passait rien* » auparavant dans les sociétés de cette taille, souligne l'entourage de M<sup>me</sup> Pénicaud.

Dans une cinquantaine d'entreprises, employeurs et syndicats ont conclu des ruptures conventionnelles collectives, une nouvelle procédure pour faire partir des salariés sur la base du volontariat. Le barème obligatoire en matière d'indemnités prud'homales inciterait de plus en plus les patrons et les salariés à régler leur différend sans passer par la justice, d'après le ministère du travail. « *Les mentalités sont en train d'évoluer* », martèle-t-on, rue de Grenelle. Autrement dit, le marché du travail serait moins « rigide », plus fluide.

### « L'attentisme prévaut »

« *Les ordonnances ont probablement entraîné une diminution des indicateurs de protection de l'emploi, mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], observe Anne Fretel, maîtresse de conférences à l'université de Lille. Le fait, par exemple, de faciliter les ruptures de contrat de travail, de plafonner les dommages-intérêts en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse a permis une flexibilisation du marché de l'emploi.* »

Ces changements ont-ils stimulé notre économie ? Rien n'est moins sûr. Après avoir nettement baissé au dernier trimestre 2017, [le taux de chômage a fait le « yoyo » au cours des six premiers mois de l'année](#), pour atteindre 9,1 % sur l'ensemble du territoire (en recul de seulement 0,3 point en un an). Particulièrement dynamiques ces deux dernières années, les créations nettes d'emploi, elles, marquent le pas dans le privé : + 73 100 au premier semestre contre près de 163 000 de début juillet à fin décembre 2017, selon l'Insee.

« *Dans nos prévisions macroéconomiques, nous n'avions pas intégré les ordonnances, et nous sommes pourtant parvenus aux mêmes chiffres que ceux qui ont été publiés récemment, explique Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Un an plus tard, l'effet de la réforme semble quasi nul.* » « *Les modalités de gestion de la main-d'œuvre n'ont pas changé car les ordonnances ne répondent pas à l'imprévisibilité à laquelle les entreprises font face, complète Anne Fretel. La croissance n'est pas venue, l'attentisme prévaut chez les employeurs, comme le montre la baisse de l'investissement, et le chômage n'a pas reculé.* »

Gare aux conclusions prématurées, objecte Stéphane Carcillo, économiste à l'OCDE : « *Cette réforme est récente, dit-il. Il faut que les employeurs s'approprient les règles. Elles auront un impact sur le long terme. Je ne suis pas surpris qu'on ne voit encore rien.* » Professeur associé à l'université d'Aix-Marseille, Gilbert Cette partage cette analyse : « *Les effets des ordonnances vont être très progressifs, ne serait-ce que parce que certaines dispositions ne sont pas encore pleinement entrées en vigueur* », argumente-t-il, en mentionnant l'exemple du comité social et économique (CSE) : les employeurs ont jusqu'à la fin 2019 pour installer cette instance unique de représentation du personnel.

De même, « *la possibilité d'adapter l'organisation du travail ou de modifier les salaires, par le biais d'accords de performance collective, constitue un choc culturel* », plaide Gilbert Cette : « *Les parties en présence ont besoin de temps pour intégrer ces nouvelles dispositions.* »

### Incertitude économique

D'après ses « *propres chiffrages* », l'impact de ces textes « *sera fort* » : « *De l'ordre d'un point de PIB supplémentaire et une contribution d'un point à la baisse du taux de chômage d'ici cinq à huit années* », précise-t-il. Stéphane Carcillo pense, de son côté, que les ordonnances sont de nature à renforcer « *l'intérêt pour l'employeur de recourir à des contrats à durée indéterminée [CDI]* », puisque la relation de travail est devenue plus sûre, juridiquement (grille impérative pour les indemnités prud'homales, modèles types pour les lettres de licenciements).

« *C'est ce chiffre-là, des recrutements en CDI, qu'il faut regarder* », insiste-t-il. Ils sont, du reste, à la hausse : + 9,1 % entre le deuxième trimestre 2017 et le deuxième trimestre 2018, d'après l'Agence

centrale des organismes de Sécurité sociale, mais le rythme était encore plus soutenu, depuis la mi-2017.

Les ordonnances, une affaire de patience ? Eric Heyer n'y croit guère, en rappelant les conclusions d'une étude de l'Insee, publiée en 2017, sur les freins à l'embauche : ceux-ci tiennent d'abord à l'incertitude de la situation économique, la réglementation du marché du travail ne venant qu'en quatrième et dernière position. « *Les ordonnances reprennent, peu ou prou, des mesures déjà appliquées chez nos voisins européens*, enchaîne Anne Fretel. *Or l'expérience a montré qu'elles présentent des limites : si la part des demandeurs d'emploi a baissé dans ces pays-là, les postes à temps partiel ont explosé et le nombre de personnes qui ont quitté le marché du travail, alors même qu'elles souhaiteraient exercer une activité, s'est accru.* » Toute la question est de savoir si le nouveau modèle social voulu par M. Macron saura éviter ces travers-là.

Par [Sarah Belouezzane](#) et [Bertrand Bissuel](#)

## ∴ SOCIÉTÉ

LE PARISIEN – 18/09/2018

### 15 Agnès Buzyn dévoile ses projets de réforme de la santé



**Fin du numerus clausus, possible évolution de la loi sur la fin de vie, concertation lancée dès octobre sur la dépendance... La ministre de la Santé, qui a rencontré ce lundi six lecteurs de notre journal, dévoile plusieurs mesures phares de la grande réforme qu'elle présente ce mardi matin.**

Elle arrive ce lundi devant six lecteurs de notre journal, particulièrement détendue et avide d'échanges. Pendant plus de deux heures, Agnès Buzyn, 55 ans, médecin hématologue de profession, va leur confier plusieurs mesures phares de la grande réforme de la santé, qu'elle présente ce mardi matin aux côtés d'Emmanuel Macron : fin du numerus clausus dès 2020, possible évolution de la loi sur la fin de vie, concertation lancée dès octobre sur la dépendance... A chaque fois, déterminée. Et particulièrement combative, jusqu'à serrer les poings, au moment où on l'interroge sur les entraves à l'IVG. Elle riposte aussitôt en annonçant un état des lieux des pratiques.

Bien décidée aussi, elle qui ne cesse de répéter qu'elle se veut l'alliée « des plus fragiles », à défendre les mesures contestées du président. Comme la baisse des APL et la CSG sur les retraites.

**Rémy Salomon. En quoi va consister votre grande réforme de santé présentée ce mardi ?**

**AGNÈS BUZYN.** A faire évoluer notre système, tout en gardant ses fondamentaux, comme l'accès égalitaire aux soins. L'actuel système, établi après-guerre, n'est plus adapté. La réforme impulse des soins tournés vers les nouveaux besoins des patients, la hausse des maladies chroniques, le vieillissement de la population...

**Samir Mesbahy. Vous engagez-vous à ne pas fermer les hôpitaux de proximité auxquels les Français sont si attachés ?**

Je prends l'engagement de ne fermer aucune structure. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'évolution dans leur mission. Aujourd'hui, on a du mal à faire rimer proximité et qualité des soins. Notamment parce que l'on peine à recruter des professionnels dans certains secteurs. L'enjeu, pour que tous les Français accèdent à la même qualité de médecine, c'est de rendre attractifs les hôpitaux de proximité, d'en faire des hôpitaux d'excellence. Cela passe notamment par plus de coordination entre l'hôpital et les médecins de ville. Nous avons un objectif de labelliser 500 à 600 structures de proximité d'ici à 2022. Une expérimentation a lieu en Mayenne où des médecins généralistes suivent certains de leurs patients à l'hôpital. Cela crée du lien.

### **Paul Sorrentino. Allez-vous supprimer le numerus clausus, qui limite le nombre d'étudiants admis au concours de première année de médecine ?**

Oui, nous le supprimons dès 2020. Une loi va être promulguée. Mais attention, cela ne règlera pas le problème de la démographie médicale. Aujourd'hui, en nombre, il n'y a jamais eu autant de médecins dans notre pays, mais le temps disponible face aux patients s'est réduit. Comme dans toutes les professions, les médecins veulent davantage concilier vie professionnelle et vie personnelle. Il manquera encore de généralistes ou de spécialistes dans certains territoires. Contrairement aux idées reçues, le numerus clausus n'est pas responsable de la pénurie de médecins. Aujourd'hui, nous en formons 9 000 par an, contre moins de 4 000 dans les années 1990. Ces médecins vont arriver « sur le marché » en 2025.

### **Alors pourquoi y mettre fin ?**

Pour arrêter le gâchis humain. Ça suffit de désespérer des générations entières de jeunes qui obtiennent le bac parfois avec une mention bien ou très bien, mais qui se voient refuser l'entrée dans des études de médecine et vivent cela comme un échec fondamental. De plus, la fin du numerus clausus va permettre de diversifier les profils. Nous ne pouvons pas sélectionner les futurs médecins uniquement sur leurs compétences en maths ou en physique. Nous avons aussi besoin de profils numériques, humanistes, que l'actuelle sélection ne favorise pas. Enfin – et un film édifiant (NDLR « Première année ») sort au cinéma – il s'agit d'en finir avec la souffrance des étudiants en première année. On voit une hausse des abandons, des dépressions, des suicides... C'est bien que quelque chose ne va pas dans notre système.

### **Mais comment va donc se faire la sélection ?**

Comme dans toutes les filières, des examens sanctionneront le passage en deuxième année puis en troisième.

### **Quelle place donnez-vous aux patients dans ce nouveau système ?**

Une place centrale ! Aujourd'hui, il y a des représentants de patients dans les instances, mais il faut aller plus loin. Nous allons créer une démocratie sanitaire du quotidien. Concrètement, nous allons recueillir le ressenti des patients, leur expérience en leur demandant d'évaluer scientifiquement, non pas leur médecin, mais leur parcours de soins. Ces évaluations seront rendues publiques. Il existe, par exemple en Hollande, des indicateurs remplis par les patients pour évaluer la prise en charge de leur entorse de cheville. Ils disent en combien de temps ils ont remarqué, monté les escaliers, couru...

## **MÉDICAMENTS ET ALIMENTATION**

### **Philippe Sopena. En avril 2017, la formule du Levothyrox, le médicament de la thyroïde pris par trois millions de Français, a changé, provoquant un nombre incroyable d'effets secondaires. Pourquoi refusez-vous la coexistence sur le marché des deux formules ?**

Quand j'ai été nommée ministre, la formulation du [Levothyrox](#) avait déjà changé, à la demande des autorités sanitaires françaises qui estimaient trop instable l'ancienne. Lorsque j'ai découvert dans la presse que des patients étaient en souffrance, j'ai obtenu de Merck qu'il remette sur le marché français des stocks d'ancienne formule. Mais voilà, le laboratoire va l'arrêter complètement. Nous ne pouvons

obliger un industriel privé à fabriquer un produit dont il ne veut plus. C'est comme si l'Allemagne disait : je veux que la France continue à produire des 2 CV, même si Citroën n'est pas d'accord. Nous sommes dans le même cas de figure. Je n'ai donc aucun moyen légal d'action.

### **Que faire ?**

Ma responsabilité est que tous les malades se sentent bien. Tant que l'ancienne formule du médicament existera dans le monde, je ferai en sorte qu'elle soit accessible en France. Mais cela ne sera pas infini alors je le répète aux malades, ils doivent trouver avec leur médecin l'alternative qui leur convient le mieux parmi les cinq autres médicaments qui sont désormais proposés sur le marché.

### **Quand j'achète mes tomates, je sais si elles viennent de Provence ou de Belgique. Mais nous ne savons où sont produits les médicaments ! A quand la transparence ?**

Comme le prône un rapport que j'ai commandé, nous allons œuvrer à améliorer la lisibilité sur la façon dont sont produits les médicaments, et d'où ils viennent. Nous le devons aux consommateurs. Mais j'en profite aussi pour tirer la sonnette d'alarme. Arrêtons d'acheter les médicaments sur Internet. Nous ne savons pas d'où viennent ces produits ! Cela m'inquiète beaucoup.

### **Jean-René Buisson. Mis en place, il y a près d'un an, le logo Nutriscore, cet étiquetage nutritionnel des aliments de grande distribution qui classe les produits en supermarché de A vert, le meilleur, à E rouge, mauvais, est-il efficace ?**

Je ne sais pas s'il a déjà changé le comportement des consommateurs mais des industriels, c'est sûr. Ils sont tellement angoissés à l'idée que leurs produits soient affichés en rouge, qu'ils mettent moins de sel, de sucre. C'était bien notre objectif. Ils ont compris que c'était dans leur intérêt d'offrir une alimentation saine aux consommateurs. Aujourd'hui plus d'une cinquantaine a signé la charte. J'ai aussi réussi à convaincre la Belgique de l'adopter. Je souhaite que [le Nutriscore](#) se développe dans toute l'Europe.

### **Rémy Salomon. Des applications comme Yuka, téléchargé par plus de 5 millions de consommateurs, vont encore plus loin en recensant les additifs. Nutriscore est-il déjà dépassé ?**

Pas du tout. Vous savez ce que c'est de scanner tous les produits d'un supermarché avec un téléphone lorsque vous êtes une mère ou un père de famille pressé ? Le Nutriscore apporte de la facilité puisque le logo est directement affiché sur le produit. Mais je suis favorable à toutes les applications, comme Yuka, qui contribuent à réduire la présence de produits chimiques dans notre alimentation.

### **Quelle est votre marge de manœuvre face à des industriels comme Coca Cola qui reporte la taxe soda sur le consommateur en réduisant la taille de ses bouteilles ?**

C'est une dérive que l'on n'avait pas identifiée au départ. Je peux vous dire que cela ne nous laisse pas indifférent. Le ministère de la Santé a été saisi. Coca a cherché à échapper à cette taxe. On va trouver un moyen de s'y attaquer.

## **HOMEOPATHIE, VACCINS OBLIGATOIRES**

### **Rémy Salomon. De nombreux médecins s'élèvent contre l'homéopathie, qu'ils jugent inefficaces. Allez-vous la dérembourser ?**

Tous les médicaments, financés par la solidarité nationale, font d'abord l'objet d'une évaluation. Tous, sauf l'homéopathie ! J'ai donc demandé à la Haute autorité de santé de mener ce travail. Nous suivons ses recommandations.

### **Vous soignez-vous à l'homéopathie ?**

Je n'utilise quasiment pas de médicaments, j'essaie d'éviter au maximum leur utilisation. Quand ce n'est pas indispensable, évitons-les.

**Philippe Sopena. Vous avez étendu à onze le nombre de vaccins obligatoires l'an dernier. Quel bilan tirez-vous ?**

7 enfants sur 10 étaient déjà vaccinés, il s'agissait de passer à neuf sur dix pour protéger l'ensemble de la population. Ça se passe très bien : les pédiatres disent que ça a rassuré les parents de voir les pouvoirs publics se positionner clairement. Je ferai un bilan annuel en début d'année mais j'assume parfaitement cette mesure. J'ai sifflé la fin de la récréation.

**Paul Sorrentino. La psychiatrie est en crise. Comment répondez-vous à ce mal-être ?**

J'hérite d'une situation malheureusement très dégradée, avec dans certains territoires des pratiques d'un autre âge. L'urgence, c'est la pédopsychiatrie. On manque parfois de lits. Dans des régions entières, il n'y a plus d'enseignements. Il faut relancer la machine à former de jeunes pédopsychiatres. On doit traiter très tôt ces pathologies car les patients décompensent entre 15 et 25 ans. Je souhaite que tous les généralistes, qui sont confrontés aux pathologies mentales dans leur quotidien, fassent un stage en psychiatrie, pendant leur internat. Il faut les aider à mieux les repérer.

## DEPENDANCE ET HANDICAP

**Danielle Berthaut. Allez-vous élargir l'offre de maisons de retraite pour les personnes âgées, des lieux plus humains, tenant compte du degré d'autonomie... ?**

En France on externalise les personnes âgées dans des établissements loin des villes où parfois elles ne veulent pas aller. Ça m'est insupportable et notre société ne peut s'en satisfaire. J'ouvrirai dès le mois prochain une grande concertation citoyenne de 6 à 8 mois. Chacun pourra s'exprimer sur plusieurs questions : quel modèle de société voulons-nous, quelles structures, comment répondre aux envies des personnes âgées... Quand nous aurons collectivement pensé le vieillissement, défini notre modèle, il y aura une loi fin 2019, incluant un volet sur le financement de la dépendance.

**Paul Sorrentino. Une mutuelle à 1 € par jour pour les plus démunis, est-ce dans vos projets ?**

Tout à fait. Actuellement, deux mécanismes compliqués se superposent : la CMU-C, Couverture maladie universelle complémentaire, gratuite, destinée aux plus fragiles, et l'ACS, l'Aide à la complémentaire santé pour les revenus trop élevés pour accéder à la CMU-C. Une personne éligible sur deux ne sollicite pas l'ACS. On va donc fusionner, dès 2019, CMU-C et ACS dans un seul dispositif tenant compte des revenus. Ceux qui ne payaient pas la CMU-C continueront de ne pas payer ; et la part payée par le bénéficiaire de l'ACS baissera pour que sa complémentaire ne lui coûte pas plus de 1 € par jour. Pour les petits retraités ce sera 30€ d'économie par mois. 7 millions de personnes en tout auront ainsi accès à une complémentaire santé soit gratuite soit à 1 € maximum par jour.

**Jean-René Buisson. Encore trop d'enfants handicapés n'ont pas trouvé de place à l'école à cette rentrée. Normal ?**

On ne change pas en une année 40 ans de désinvestissement avec des impacts insupportables sur les familles. Mais en septembre, 20 000 enfants supplémentaires, en situation de handicap, ont été scolarisés. J'ai créé un bonus « inclusion » pour inciter les crèches à les accueillir. Et, je vous l'annonce, le complément de mode de garde de ces enfants va augmenter de 30 %.

## EUTHANASIE - IVG

**Danielle Berthaut. Les Français sont pour l'euthanasie. Pourquoi ne pas faire confiance à leur maturité en la légalisant ?**

Faut-il aller plus loin que la loi actuelle ? Que n'importe quel Français bien portant puisse dire « je veux mourir » et « je demande qu'on puisse m'euthanasier » ? Ça, c'est [la loi belge](#). Mais, on constate des dérives. On aboutit à des euthanasies pour certains malades dépressifs mal soignés par exemple, alors qu'ils pourraient bénéficier de prises en charge de qualité. Je ne clos pas le débat. Je connais des gens

en situation de handicap très sévère qui ont souhaité mourir et je le respecte. Mais, ce qui m'inquiète, dans une société de la performance, c'est que cette liberté devienne une contrainte pour les plus vulnérables. On peut imaginer des personnes âgées décidées à mourir uniquement dans le but de soulager, même inconsciemment, leur entourage.

### **Alors on ne change rien ?**

Je ne nie pas que le cas d'Anne Bert est un vrai sujet et que peut-être il faut [faire évoluer la loi Claeys-Leonetti](#) pour pouvoir répondre à encore plus de situations individuelles.

### **Philippe Sopena. Comment réagit celle qui fut la belle-fille de Simone Veil lorsqu'un président d'un syndicat de gynécologue mais aussi des médecins refusent à des femmes le droit à l'interruption volontaire de grossesse ?**

Je ne comprends pas qu'un représentant d'une profession qui doit accompagner les femmes [prenne une position personnelle](#). Oui, la clause de conscience existe pour l'instant dans la loi. Je viens de demander un état des lieux de l'offre d'IVG et du nombre de professionnels qui invoquent cette clause. Est-ce que cela s'aggrave, s'améliore ? Personne ne le sait. L'enjeu, pour moi, c'est de maintenir une possibilité de faire une IVG partout sur l'ensemble du territoire et dans les délais impartis, sans délit d'entrave. L'obligation de ces professionnels qui font valoir leur clause est d'orienter les femmes dans les délais. Je ne suis pas sûre aujourd'hui qu'ils le fassent. Je réfléchis même à mettre en place une mission sur ce sujet.

### **Samir Mesbahy. La Parisienne que vous êtes va-t-elle se présenter à la mairie de Paris ?**

Sincèrement, je n'ai aucune idée de ce que je ferai après mon ministère et ça n'a aucune importance. Ma carrière a été tellement différente de ce que je projetais que j'ai arrêté de faire des plans sur la comète.

*Autour d'Agnès Buzyn, de gauche à droite : Samir Mesbahy, 55 ans, praticien hospitalier, Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise) ; Rémy Salomon, 32 ans, Paris (XIe), commercial ; Jean-René Buisson, 70 ans, Paris (XVe), chef d'entreprise, président de l'association Sur les bancs de l'école qui soutient les femmes d'enfants autistes ; Philippe Sopena, 71 ans, Paris (XIe), médecin généraliste retraité ; Paul Sorrentino, 34 ans, Paris (XVIIIe), enseignant chercheur ; Danielle Berthaut, 68 ans, Paris (XIXe), Assistante sociale à la retraite.*

Entretien coordonné par Laurence Le Fur, Elsa Mari, Florence Méréo et Daniel Rosenweg

## **LE FIGARO – 18/09/2018**

### **16 Réforme du système de santé : «Il faut encourager fortement la qualité»**



**INTERVIEW - Lamine Gharbi, le président de la fédération de l'hospitalisation privée (FHP), explique au *Figaro* ce que le plan santé peut changer pour les cliniques privées.**

## **LE FIGARO. - Vous alertez depuis des mois sur un système de santé et d'organisation de soins au bout du rouleau. Pourquoi? Qu'est-ce qui est en jeu?**

**Lamine GHARBI.** - Effectivement, nous prévenons depuis longtemps que notre système de santé est devenu obsolète. Le dévouement des personnels de soins est admirable mais cette situation de burn-out n'est plus tenable. L'objectif est maintenant de tenir la promesse de notre République, c'est-à-dire garantir un égal accès à des soins pertinents et de qualité prouvée. C'est pourquoi nous avons fait une série de propositions concrètes et audacieuses dans l'intérêt général, pas seulement au nom de l'hospitalisation privée.

### **À quelles conditions ce plan peut-il réussir?**

Il est essentiel de faire confiance aux acteurs, en particulier au niveau des régions. Les besoins de santé étant différents de l'une à l'autre, leur organisation doit être moins centralisée pour responsabiliser davantage les professionnels de santé au plus près des territoires. L'expérience du terrain est gage d'un fonctionnement plus médical et moins bureaucratique. Je crois aussi indispensable d'encourager fortement la qualité. Bien entendu, gardons en partie la tarification à l'activité, car il est normal d'être rétribué selon son travail, mais augmentons la part de rémunération à la qualité. Elle n'est aujourd'hui que de 0,4 % dans le budget des établissements. Nous pourrions la porter à 4 %. À l'inverse, en dessous d'un certain seuil de qualité, l'activité doit être arrêtée.

### **Des établissements de proximité, entre l'hôpital et les cabinets de ville, vont sauf surprise de dernière minute voir le jour. Comment les cliniques vont-elles s'insérer dans ce schéma?**

Cette idée correspond à la création des nouveaux lieux médicaux que nous préconisons depuis longtemps. S'ils deviennent réalité, ces centres de premier recours, intégrant imagerie et biologie, répondront tant aux attentes des patients confrontés aux déserts médicaux, qu'aux exigences des professionnels soucieux de remplacer l'exercice isolé de la médecine par un exercice coordonné. Ils seront efficaces pour lutter contre [l'engorgement des urgences](#).

Le privé doit y avoir toute sa place, moyennant les adaptations législatives nécessaires, car il faut préserver la complémentarité des acteurs de santé. À titre d'exemple, la régulation médicale devrait prendre en compte la saturation des hôpitaux publics pour orienter davantage de patients vers les urgences des hôpitaux et cliniques privés. Nous sommes prêts à les accueillir.

### **Avec l'accent mis sur la pertinence, des cliniques qui ne font que de la cataracte ou que de la chirurgie de la main, par exemple, ne risquent-elles pas de se retrouver en difficulté?**

Éviter les actes inutiles est un enjeu clé de la réforme. Nous ne craignons pas d'aborder de front ce sujet de la pertinence. D'une part, les patients auront toujours besoin d'un savoir-faire spécialisé et, d'autre part, la force du privé est de s'adapter. Tous nos établissements sont capables d'évoluer y compris, si besoin, en réformant leur structure d'offres de soins. Nous n'oublions pas que nous sommes d'abord au service des patients. Et il est important de rappeler que la spécialisation de nos médecins est une force et une garantie supplémentaire de qualité.

[Marie-Cécile Renault](#)

**::: POLITIQUE**

**LE MONDE – 18/09/2018**

**17 Gérard Collomb prévoit de quitter le gouvernement dès juin 2019 pour**

## être candidat à Lyon



**Dans un entretien à « L'Express », le ministre de l'intérieur annonce qu'il sera candidat à la mairie de Lyon, en 2020, et qu'il quittera son poste avant cela pour préparer sa campagne.**

C'est un autre poids lourd du gouvernement qui prépare sa sortie. Le ministre de l'intérieur Gérard Collomb sera candidat aux municipales à Lyon en 2020, ainsi qu'à la métropole, [annonce-t-il dans un entretien à L'Express paru mardi 18 septembre](#). M. Collomb y précise qu'il envisage de quitter le gouvernement après les européennes de juin 2019 pour mener sa campagne.

« *C'est loin, les municipales. Si d'ici là on ne m'a pas diagnostiqué de maladie grave [rires], je serai candidat à Lyon* », affirme le ministre de l'intérieur, âgé de 71 ans, qui a déjà dirigé la ville pendant seize ans. Ce fidèle parmi les fidèles du chef de l'Etat a été maire PS de Lyon de 2001 à 2017 avant d'être nommé au poste stratégique de ministre de l'intérieur par Emmanuel Macron.

### « On se dit les choses en face »

Après la récente démission surprise de Nicolas Hulot, le gouvernement aura cette fois plusieurs mois pour s'y préparer et trouver un successeur à M. Collomb.

Cette annonce intervient au moment où le ministre, habituel relais discipliné de la parole élyséenne, avait surpris en pointant début septembre un « manque d'humilité » de l'exécutif, sur fond de popularité en baisse d'Emmanuel Macron. « *On se dit les choses en face* », a assuré le ministre à L'Express à propos du chef de l'Etat.

Cet été, le ministre de l'intérieur avait également été pris dans la tourmente de l'affaire Benalla : jurant ne pas connaître l'ex-chargé de mission de l'Élysée et semblant renvoyer les responsabilités aux seuls préfet de police et directeur de cabinet de M. Macron, M. Collomb était sorti de cette séquence politiquement affaibli.

En affirmant à L'Express vouloir être candidat « *à la Ville et à la Métropole* », Gérard Collomb n'a cependant pas levé toutes les incertitudes concernant son retour dans l'arène politique lyonnaise. Fin connaisseur des collectivités locales, il sait que la loi n'autorisera plus en 2020 le cumul des fonctions de maire et de président de la Métropole de Lyon.

## L'OPINION – 18/09/2018

### **18 Au PS, l'impossible consensus sur l'Europe pousse Emmanuel Maurel vers la sortie**



## De nombreux socialistes craignent que la réunion de mardi sur les élections européennes ne serve de décor à un départ écrit d'avance de l'eurodéputé qui cultive les points communs avec La France insoumise

Le Bureau national du Parti socialiste sera consacré mardi à la campagne pour les élections européennes. Les différentes sensibilités doivent présenter leurs propositions afin d'approuver une base programmatique qui sera ensuite adressée aux militants pour d'éventuels amendements avant un vote final en octobre, préalable à la désignation d'une tête de liste.

Plus de treize ans après le référendum sur le traité constitutionnel, voilà que l'Europe menace à nouveau de fracturer un Parti socialiste [en pleine convalescence](#). Arrivé en troisième position lors du Congrès d'avril dernier avec près de 19 % des suffrages, le député européen Emmanuel Maurel cultive depuis plusieurs semaines un rapprochement avec La France insoumise (LFI) à huit mois des élections européennes. Il était notamment présent fin août à Marseille [aux universités d'été du mouvement de Jean-Luc Mélenchon](#) pour un débat sur les traités de libre-échange, un sujet consensuel entre l'aile gauche socialiste et la gauche radicale. Deux semaines plus tard, le député des Bouches-du-Rhône s'est rendu à son tour à l'université de rentrée de « Nos causes communes », la plateforme fondée par Emmanuel Maurel avec le Mouvement Républicain et Citoyen (MRC).

Le discours prononcé à cette occasion en disait long sur l'état d'avancement des discussions entre partenaires potentiels. « J'ai le cœur plein d'enthousiasme si vos chemins viennent en jonction avec les nôtres, que finisse cette longue solitude pour moi d'avoir été séparé de ma famille », s'est notamment ému Jean-Luc Mélenchon. Officiellement, rien n'est acté. « Tout ce que je peux dire, c'est que ça se présente bien », se contente-t-on de dire à la direction de LFI, sourire aux lèvres. « Nous avons des discussions exigeantes sur le fond car nous avons besoin de temps pour savoir si l'on pense la même chose, pour l'instant ça se déroule bien maintenant la décision leur appartient », explique le directeur des campagnes de LFI et candidat aux européennes Manuel Bompard.

En privé, de nombreux socialistes craignent toutefois qu'Emmanuel Maurel et la sénatrice Marie-Noëlle Lienemann fassent déjà partie des candidats d'ouverture auxquels LFI a réservé treize places sur sa liste. « Maurel a fait son coming out, assure un militant du PS qui a travaillé sur le projet européen, il a prévu d'arriver au Bureau national ce mardi avec un programme de dix points dont il n'a pas voulu parler aux autres pour qu'on ne puisse pas négocier avec lui ». Cette réunion, au cours de laquelle le député Boris Vallaud et l'eurodéputé Christine Revault d'Allonnes doivent également soumettre des propositions, doit pourtant permettre de dégager une ligne claire pour le scrutin à venir.

**Malaise et divorce.** Alors vraie discussion ou volonté d'habiller un départ ? Ces dernières semaines, Emmanuel Maurel assurait que tout restait possible, [à condition que le parti adopte une ligne de rupture](#) avec ce qu'il considère comme un *statu quo* européen. Si ce n'est pas le cas, « ce sera sans moi », a-t-il prévenu. S'il donne lui aussi une chance au dialogue, le patron des socialistes n'entend pas participer à une quelconque mise en scène. « S'ils sont là simplement pour rechercher les points de rupture, personne ne les retiendra. On peut discuter sur le fond, mais personne ne peut poser de conditions. S'ils veulent me faire danser, c'est non », prévient Olivier Faure. Sur la question de l'OTAN, des traités européens, des accords de libre-échange et surtout de la stratégie électorale, ce débat s'annonce toutefois très compliqué.

Car les mêmes socialistes qui s'inquiètent d'un chantage d'Emmanuel Maurel disent comprendre son malaise face à la perspective d'une candidature de Pierre Moscovici. S'il n'a pas encore dévoilé ses intentions, le commissaire européen sait toutefois quelle ligne le PS devrait adopter en vue du scrutin de mai prochain. « Il faut plonger dans le grand bain du réformisme progressiste et non dans la pataugeoire d'une petite gauche mouvementiste », [assurait-il il y a dix jours à l'Opinion](#). La direction du parti s'oppose également à l'aile gauche sur la question du rapport avec les socialistes européens, notamment le SPD allemand.

« On devrait quitter une alliance [*le Parti socialiste européen, NDLR*] pour aller avec des gens qui ne représentent rien au niveau européen, tout en libérant un espace politique pour Macron ? Ce serait absurde. On ne peut pas se dire plus à gauche et refuser les sociaux-démocrates pour mieux dérouler

dans les faits le tapis rouge aux libéraux », affirme Olivier Faure. Sur le fond comme sur la forme, la rupture semble pour beaucoup inévitable. « Faure ne peut pas offrir à Maurel de quoi le retenir », souligne François Kalfon, conseiller régional francilien et membre du bureau national. S'il ne la partage pas, l'ancien directeur de campagne d'Arnaud Montebourg à la primaire dit comprendre la démarche d'Emmanuel Maurel qu'il qualifie de « cohérente ». D'autres, enfin, craignent que le courant emmené par le maire du Mans Stéphane Le Foll n'en profite à son tour « pour que la séparation soit consommée » avec l'aile gauche.

Voilà pourtant des années que le divorce dure.

[Raphaël Proust](#)

**::: INTERNATIONAL**

**LE FIGARO – 18/09/2018**

## **19 L'Amérique du Sud secouée par les crises**



**L'Argentine lance un plan d'austérité, le Brésil se prépare à des élections complexes et le Venezuela s'enfonce dans la pauvreté.**

Le Venezuela en décomposition poussant à l'exil sa population, le Brésil plongé dans [une campagne présidentielle «ubuesque»](#), l'Argentine aux abois dépendante de l'aide du FMI. Comme en témoignent les difficultés de ses poids lourds économiques, l'Amérique du Sud traverse une forte zone de turbulences. Le géant brésilien, qui pèse à lui seul plus de 50 % du PIB sud-américain, n'a pas retrouvé de réelle dynamique économique après avoir traversé une récession historique.

L'Argentine, qui conjugue une grande fragilité financière, une dépendance aux financements externes et une difficulté chronique à juguler l'inflation, est à la fois sur la voie du redressement et particulièrement exposée aux chocs extérieurs, avec son économie très dollarisée. Buenos Aires subit de plein fouet la défiance générale envers les émergents, liée entre autres au resserrement monétaire aux États-Unis qui renchérit le dollar. Quant au Venezuela, dont le PIB ne cesse de reculer depuis 2014 avec la chute des prix du pétrole, il a régressé au septième rang économique de la région.

Ces alertes rouges font ressurgir le spectre des grandes crises qu'ont connues ces économies sud-américaines dans les années 1980 et 1990. Pourtant, les experts sont unanimes: la région est devenue plus résiliente aux chocs externes. «Il y a ces dernières semaines une hausse de la volatilité et de l'appréciation du risque, qui dépasse le niveau de 2003 quand la Fed avait annoncé le resserrement monétaire. Mais ces mouvements restent très en deçà de 2008, au moment de la crise financière», note Angel Melguizo, de l'OCDE.

«À des degrés divers, les pays ont tiré les leçons des crises antérieures, insiste Joydeep Mukherji, analyste de l'agence de notation financière S&P. Ils ont pris des mesures drastiques pour stabiliser la gestion macroéconomique.» Le Pérou, le Chili et la Colombie l'ont fait de manière continue, à la différence de l'Argentine. Les résultats sont là aujourd'hui: désendettement en devises étrangères, en particulier en dollars, assainissement des finances publiques avec l'adoption de règles d'or, indépendance des banques centrales et adoption d'outils monétaires standards, en ciblant l'inflation et

non plus le taux de change. «Changement important, ces pays ont libéralisé leur taux de change. Avant, les cours des monnaies étaient un objectif central, utilisé pour protéger les industries nationales. Aujourd'hui, ils servent d'amortisseur aux chocs», explique Nicolas Meisel, expert Amérique latine de l'Agence française du développement (AFD).

À l'exception notable du Venezuela, l'hyperinflation n'est plus qu'un lointain souvenir, elle est maîtrisée dans la plupart des pays. Et ils ont globalement réduit leur dépendance au dollar, à l'exception de l'Argentine. Le Brésil est de ce point de vue le cas exemplaire avec une dette publique en devises inférieure à 3 % du PIB et un confortable matelas de réserves de 365 milliards de dollars. Le Chili, dont l'économie repose sur le cuivre, a constitué un fonds de réserve équivalent à 10 % du PIB qui permet de mieux gérer les retournements de cycle des matières premières.

La richesse des sous-sols, gorgés de ressources minérales (pétrole, gaz, minerais) et agricoles, constitue à la fois une force et faiblesse. Les exportations sont souvent concentrées sur un, deux ou trois produits: fer, cuivre et or au Pérou, pétrole en Colombie, cuivre au Chili. «Ils n'ont pas profité de la décennie de boom pour faire des transformations structurelles et augmenter leur base productive», commente Nicolas Meisel.

### **Sous-investissement chronique**

Ils restent également dépendants de l'appétit de la Chine et des États-Unis. Même s'ils sont peu exposés aux attaques protectionnistes de Donald Trump, mis à part le Brésil, grand exportateur sidérurgique qui subit [les mesures de rétorsion sur l'acier](#). Le sous-investissement chronique - 20% du PIB contre 40 % dans l'Asie émergente - est un autre facteur de vulnérabilité, plus prégnant dans le cas de l'Argentine et du Brésil et catastrophique pour le Venezuela, qui hypothèque l'avenir du pays. Alors que la Colombie a fait de réels efforts de diversification, ainsi que le Pérou et dans une moindre mesure le Chili.

Le principal défi est d'accélérer la croissance alors que les PIB ne progressent que d'environ 2 % par an. Cela passe aussi par une réduction des inégalités, les plus élevées au monde, et une baisse de la pauvreté. Aujourd'hui, souligne toutefois l'expert S&P, les classes moyennes représentent le plus grand groupe social, plus revendicatif, plus exigeant en qualité de vie (santé, éducation...). Encore faut-il que les gouvernements aient la capacité et la volonté de réformer. Malgré les turbulences et les vulnérabilités structurelles, l'onde de choc devrait rester circonscrite.

### **Venezuela: une catastrophe économique et sociale sans fin**

Le chaos! C'est le terme qui résume le mieux la situation au Venezuela, ex-nation riche d'Amérique latine. De 2 à 4 millions de Vénézuéliens de tous milieux ont fui le pays où les médicaments et la plupart des produits de base manquent. Le président Nicolas Maduro, [qui se maintient au pouvoir en verrouillant l'armée](#), a réduit à néant l'économie, en récession depuis quatre ans. La production de pétrole, seule ressource du Venezuela, a chuté. L'inflation atteint le taux grotesque de 1.000.000 % par an. La Chine, qui a versé 50 milliards de dollars en dix ans, a promis son aide la semaine dernière, sans rien évoquer de concret. [Confrontés à un afflux dramatique de migrants](#), les pays voisins ont évoqué vendredi l'hypothèse, aussitôt rejetée, d'une intervention militaire. Rien ne semble pouvoir stopper la descente aux enfers du pays. Malgré cela, Caracas n'a pas de grandes échéances financières avant 2020 et devrait échapper d'ici là au défaut de paiement.

**Argentine : le FMI à la rescousse //** <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/17/20002-20180917ARTFIG00295-argentine-le-fmi-a-la-rescousse.php>

**Brésil: les défis cruciaux du futur président //** <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/17/20002-20180917ARTFIG00316-bresil-les-defis-cruciaux-du-futur-president.php>

**[Armelle Bohineust](#) et [Anne Cheyvialle](#)**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

